

Les financements potentiels

Sont indiqués ci-dessous, quelques sources potentielles de financement publics ou privés, à explorer selon votre projet :

- l'Europe (Programme FEDER, ...)
- l'État :
 - Agence Régionale de Santé (ARS)
 - Caisse d'Allocation Familiale (CAF)
 - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
 - Politique de la ville
 - Agences de l'eau
 - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- les collectivités territoriales
- les fondations et mécénat (www.fondations.org)
- les comités d'entreprises
- le financement participatif
- les associations
- les bailleurs sociaux

Pour en savoir plus

- La Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs www.jardins-familiaux.asso.fr
- Le Guide méthodologique « Le jardin des possibles - Pour accompagner les projets de jardins partagés, éducatifs et écologiques », Éditions Réseau École et Nature, 2013. Disponible sur le site du réseau national du "Jardin dans Tous Ses États", www.jardins-partages.org
- Le Comité national de liaison des régies de quartier www.regiedequartier.org/chantiers/si-tes-jardin/
- Les Jardins collectifs, un projet à cultiver pour un espace à partager, par le CAUE du Morbihan, www.caue56.fr

Contact :

Direction départementale des Territoires de l'Orne

- **Mission d'Appui territorial et Transition énergétique (MATTE)**
ddt-matte@orne.gouv.fr

Jardin partagé en pied d'immeuble ▼
Régie des quartiers alençonnaise - Perseigne Alençon



Directeur de la publication : Vincent ROYER

Réalisation :

Direction Départementale des Territoires
Service Connaissance, Prospective et Planification (CPP)
Cité administrative - Place Bonet
CS 20537
61007 ALENÇON Cedex

©DDT61

©Manuel Bouquet - Terra

©Sophie Boistreau - Terra

Conception : DDT61/SG

Date de publication : juillet 2019

www.orne.gouv.fr



PRÉFÈTE
DE L'ORNE

INFO
DDT
ORNE

Fiche pratique

Les jardins collectifs



À l'origine, les jardins ouvriers ou familiaux étaient mis à disposition des particuliers pour lutter contre la pauvreté. Au cours des conflits 14/18 et 39/45, ils vont à nouveau se développer pour pallier les problèmes de ravitaillement, mais perdent ensuite de leur attractivité durant les Trente Glorieuses.

Aujourd'hui, ces jardins suscitent un regain d'intérêt mais leur fonction évolue afin de répondre aux besoins d'une société en profonde mutation.

Un besoin exprimé

- Autonomie alimentaire
- Alimentation saine
- Circuits courts et réduction des déchets
- Appropriation de l'espace public
- Transmission de savoir-faire
- Échanges intergénérationnels
- Reconnexion à la terre, à la nature, au végétal

Une intégration dans la ville

- Aménagement du territoire
- Adaptation de la ville au réchauffement climatique
- Lutte contre les gaz à effet de serre
- Trame verte et bleue
- Continuité écologique
- Retour de la nature en ville
- Rénovation urbaine
- Requalification de centre bourg, de quartier
- Mobilisation des friches
- Biodiversité



Un outil de cohésion

Un initiateur de projet

Des habitants
Une association
Une collectivité

Un terrain

Pied d'immeuble
Jardin d'école, de maison de retraite
Parc public
Friche

Un porteur de projet

Association - École
Maison de retraite
Collectivité
Maison départementale des Personnes Handicapées

Concertation

Mobilisation des habitants
Réseau des associations locales
Bailleurs sociaux
Collectivités

Réalisation du projet

Financement
Aménagement
Insertion paysagère
Gouvernance
Charte

Vie du jardin

Gestion du jardin
Animations
Ateliers pédagogiques
Partenariats
Communication

Des jardins partagés



Créés et animés collectivement, ils ont pour principal objectif de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives. Ces jardins sont généralement situés au cœur des quartiers et résultent d'une appropriation d'espaces publics par les habitants.

Les jardins partagés sont souvent aussi des jardins pédagogiques qui permettent de sensibiliser à la biodiversité, aux cycles saisonniers, ainsi qu'à une alimentation saine.

*Jardin partagé "Papilles et Papillons"
Quartier St Michel à Flers*



Des jardins d'insertion

Jardin de l'Espoir du collectif d'urgence à Alençon



Les jardins d'insertion sont créés en vue de favoriser la réinsertion par l'emploi des personnes en situation d'exclusion ou en difficulté sociale ou professionnelle.

La commercialisation des produits participe au financement du projet d'insertion.

Des jardins familiaux

Aussi appelés traditionnellement « jardins ouvriers », les jardins familiaux sont divisés en parcelles affectées à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial.

Ils sont étroitement liés au contexte socio-économique mais également à la motivation des habitants pour produire des fruits et des légumes de qualité.



Jardin familial de Mortagne-au-Perche

Les conditions de réussite d'un projet

Le partenariat :

- disposer d'un partenariat efficace entre les acteurs pour faciliter les démarches, lever les obstacles et créer une dynamique
- créer des synergies avec d'autres associations
- s'inspirer des expériences des villes voisines
- s'appuyer sur un réseau tel qu'une régie de quartier

La gestion :

- identifier les acteurs capables d'assurer la gestion du jardin
- établir une charte de fonctionnement et veiller à son respect
- identifier et mobiliser les sources de financement
- étudier le montant des frais d'inscription pour les adhérents adapté à la population ciblée

L'animation :

- recenser et mobiliser les personnes disposant d'un savoir-faire technique : bénévoles, services des espaces verts, autre association...
- faire du jardin un lieu de rencontre entre les différentes structures existantes
- créer des animations autour du jardin
- communiquer pour développer l'activité de l'association, susciter l'intérêt
- élargir l'offre pour répondre à la diversité des usages : taille des parcelles, carré pédagogique pour les écoles et les personnes âgées, espace de jeux, mobilier de jardin...
- sensibiliser les habitants à une démarche citoyenne : partage de l'espace public, lutte contre les incivilités